



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nomination d'une commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite votre Autorité pour la nomination d'une commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social (ComCouviers), afin de répondre à plusieurs besoins : accueil extrafamilial, relève médicale et logements adaptés pour les aînés.

2 Développement

Dans son rapport du 1^{er} septembre 2014, en réponse à la motion cosignée par les présidents et chefs de groupe PLRT et PSLT, le Conseil communal faisait part de son évaluation des besoins communaux en matière médico-sociale. Il y était notamment mentionné les lignes suivantes :

Le Conseil communal n'a pas de projet d'écoquartier à proprement parler mais il évalue les besoins actuels de la commune :

- *réaliser au plus vite une construction pour abriter les accueils extrafamiliaux*
- *offrir une possibilité attractive à des médecins généralistes de s'installer dans la perspective d'assurer une médecine de proximité dans notre commune après le départ en retraite des praticiens actuels*

Depuis lors, le département cantonal des finances et de la santé (DFS) a lancé en date du 29 septembre 2014 une consultation sur un projet d'arrêté sur la planification médico-sociale en matière d'appartements pour personnes âgées (Cf. Annexe 1), sujet qui doit être pris en considération dans la liste des besoins communaux.

Dans l'intervalle, le Conseil communal a également rencontré des représentants du monde médical pour qui la perspective de pouvoir accéder à des surfaces modulaires pour accueillir un cabinet médical de groupe serait bienvenue.

Au préalable, le Conseil communal avait invité les dirigeantes des structures d'accueil à faire état des surfaces nécessaires pour l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial des « Moussaillons » :

- 800 m² pour le préscolaire
- 500 m² pour le parascolaire sur Marin
- 800 m² pour les extérieurs
- places de parc
- dépendances (rangements et stock)



Les pourparlers avec des représentants de la paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs, propriétaire de la parcelle 2961 du cadastre de Marin-Epagnier (2'921 m²), ont été poursuivis et ont abouti aux conclusions intermédiaires suivantes :

- la commune peut bénéficier de l'usage de la parcelle 2961, en droit de superficie selon un loyer à fixer
- la commune peut construire et exploiter un bâtiment pour répondre aux besoins médicaux-sociaux en accord avec les valeurs morales de la paroisse
- la commune actualise le zonage de la parcelle en fonction de ses besoins
- la commune entreprend, à ses frais, toutes les démarches légales (notaire)

En résumé,

- la commune de La Tène doit relocaliser les structures d'accueil extrafamilial afin de libérer des surfaces dans la CSUM notamment pour l'école
- elle doit se préoccuper de la relève de ses médecins pratiquant sur le territoire communal qui annoncent leur départ en retraite imminent
- elle a pour mission de participer à la création d'appartements adaptés pour loger les personnes âgées
- elle a l'opportunité et l'exclusivité de pouvoir bénéficier d'un droit de superficie sur la parcelle de l'actuelle « Chapelle », endroit stratégiquement intéressant pour y créer un espace médico-social vu la proximité des écoles, des transports publics et des commerces

3 Travaux réalisés, en cours et projetés

Selon le règlement général de commune, il appartient au Conseil général d'élire toute commission consultative.

Art. 37

Le Conseil général élit conformément à l'article 95 ci-après :

n) les commissions consultatives qu'il y aurait lieu de désigner,

A cet effet, le Conseil communal s'est dans un premier temps approché des dirigeants des partis laténiens afin d'évaluer la pertinence de créer une telle commission. Il ressort de la discussion les éléments suivants :

1. *Lancer une commission qui doit définir les besoins généraux de la commune pour ensuite s'adjoindre le concours d'investisseurs. Cette commission du Conseil général devra déterminer les besoins de la commune, élaborer une stratégie d'exécution et envisager une collaboration avec des partenaires tiers (investisseurs).*
2. *Le Conseil communal soumettra un rapport au Conseil général, lors de sa séance de février 2015, allant dans le sens de la création d'un GT ad hoc avec comme base de discussion un cahier des charges de la commission.*

Extrait du mémo reflétant les discussions de la rencontre du 4 octobre 2014 (Cf. Annexe 2)

La nomination d'une commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social aura pour missions :

- d'évaluer les besoins réels de notre commune
- d'évaluer la pertinence de ces besoins dans le contexte régional, cantonal, voire national
- d'élaborer une stratégie politique pour répondre au projet
 - collaboration(s) : publique, privée, coopérative ou autre ...
 - financement, recherche de fonds
 - incidences urbanistiques (dézonage, accès, trafic,...)
- d'élaborer un cahier des charges pour mandater un architecte
- de définir une enveloppe financière pour l'étude
- d'établir un rapport d'ici fin septembre, à l'adresse du Conseil général, comprenant une demande de crédit pour « l'étude et la création d'un espace médico-social »

4 Conclusion

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et de procéder à la nomination de la commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social (ComCouviers) en élisant deux représentants par groupe politique du Conseil général de La Tène, à savoir 6 personnes au total.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 12 janvier 2015

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : projet d'arrêté du DFS sur la planification médico-sociale en matière d'appartements pour personnes âgées (mis en consultation)

Annexe 2 : mémo de la séance du 4 octobre 2014